



**EXTRAIT**  
**DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**  
**20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023**  
**Présidence de Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER, présidente**  
**Le Conseil communal de Lausanne**

*décide :*

**que le Bureau du Conseil communal pour 2023–2024**  
**est composé comme il suit :**

Président :	Matthieu	CARREL	PLR
Scrutateurs :	Anne	BERGUERAND	Les Verts
	Magali	CRAUSAZ MOTTIER	EàG
Premier vice-président :	Eric	BETTENS	Les Verts
Second vice-président :	Musa	KAMENICA	soc.
Scrutatrices suppléantes :	Angèle Flora	MENDY	soc.
	Nicolas	HURNI	PLR

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de Mme Simona Frateschi et consorts « *Pour un accueil de vacances adapté aux besoins des familles lausannoises* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



**EXTRAIT**  
**DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2022/37 de la Municipalité, du 8 décembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte du cadre légal contraignant et restreint auquel les communes sont soumises dans la gestion des installations de téléphonie mobile ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du Collectif Sous-Gare sans antenne « Non à la construction d'une nouvelle antenne 5G, rue Voltaire 4 à Lausanne, dans une zone densément peuplée »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



**EXTRAIT**  
**DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/07 de la Municipalité, du 2 février 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement de CHF 140'000.- en faveur de la paroisse catholique Notre-Dame, afin de procéder aux travaux de relevage complet de l'orgue ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 33.331500 du Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers ;
3. de faire figurer sous la rubrique 33.390901 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

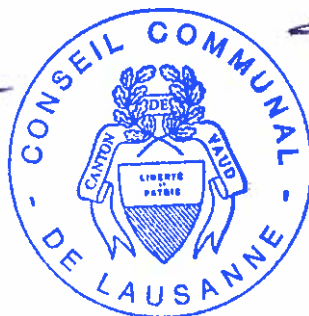
- vu le postulat de M. Yusuf KULMIYE : «L'appui scolaire à Lausanne : constats et solutions pour éducation pour tous» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Tatiana TAILLEFERT : «Des terrains de pétanque au pied des immeubles» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :

Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panchard et consorts : «*Pour une utilisation accrue des « nudges » dans l'espace public »* ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Louis Dana et consorts : « *Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants !* »
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

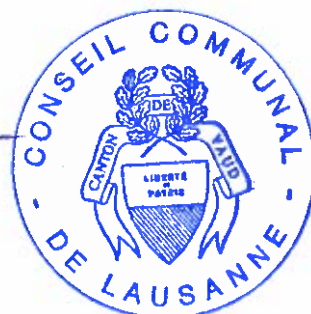
- vu le postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « *Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

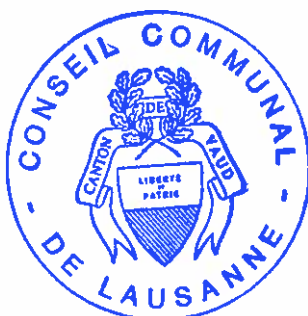
- vu le postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : *« Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi »* ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :